



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut ²	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
31 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
32 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
33 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
35 MERY	T ROULET Stéphane	
36 MOTZ	T CLERC Daniel	
37 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
40 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	Départ après la 31 ^{ème} délibération
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
43 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
44 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	Départ après la 3 ^{ème} délibération
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

22 communes présentes

¹ Renaud BERETTI ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations, relatives aux comptes administratifs, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
² Thibaut GUIGUE ne prend pas part au vote et sort de la salle pour les délibérations 39 et 40

Absents excusés :

PUGNY CHATENOD

CROUZEVIALLE BRUNO

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 juin 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 48 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 40 Année : 2024
Exécutoire le : 21 JUIN 2024
Publiée / Notifiée le : 21 JUIN 2024
Visée le : 20 JUIN 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2024 organisées par la commune d'Aix-les-Bains

Le dispositif « colos apprenantes », reconduit par l'Etat pour la 5^{ème} année consécutive, a pour objectif d'offrir aux enfants et aux jeunes un espace éducatif complémentaire à l'école, de découverte et de sociabilité. Dans un contexte économique qui accentue les inégalités en matière de départ en vacances, les « colos apprenantes » visent à démocratiser l'accès des mineurs à une offre de séjours de qualité, tout en évitant l'entre-soi et la stigmatisation des publics défavorisés.

Les séjours sont fondés sur des actions pédagogiques visant à faire connaître aux jeunes de nouveaux environnements et modes de vie, de nouvelles pratiques et personnes et à leur permettre de développer des savoir-faire et savoir-être qui les aideront à se construire.

Les « colos apprenantes 2024 » poursuivent un triple objectif :

- Social : en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre jeunes de différents horizons ;
- Educatif : en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire de qualité ;
- Culturel : par la découverte de territoires et d'activités, en apprenant les règles de la vie en commun et en partageant des valeurs de tolérance et de laïcité.

Ce dispositif s'adresse à des mineurs de 3 à 17 ans, domiciliés en quartiers politique de la ville, en situation de handicap, relevant de l'aide sociale à l'enfance ou issues de familles en situations socio-économiques précaires (dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.).

Pour être labellisé, chaque séjour doit durer au moins 4 nuits et proposer une ou plusieurs thématiques d'activités dominantes parmi les suivantes :

- Développement durable et transition écologique
- Science, innovation, numérique
- Découverte ou approfondissement de langues étrangères et régionales
- Citoyenneté et vie civique
- Alimentation et santé
- Arts de la musique
- Arts du livre et lecture
- Arts plastiques
- Arts de la scène
- Arts audiovisuels
- Médias, information et communication

De plus, la France accueillant en 2024 les Jeux olympiques et paralympiques, l'Etat souhaite que les colos incluent nécessairement une dimension olympique et/ou paralympique, par un versant culturel (histoire des JOP, visites de sites culturels, travail sur les valeurs de l'olympisme, etc.) et/ou par un versant sportif (mini-JOP, initiation à des disciplines olympiques, interventions d'athlètes, etc.).

Dans le cadre de ce dispositif, la commune d'Aix-les-Bains propose 25 places de « colos apprenantes 2024 », pour 6 séjours qui auront lieu entre le 14 juillet et le 17 août :

- Séjour 6 / 8 ans « Croq marmotte » (autour de la découverte de la nature) à Arêches-Beaufort,

- Séjour 7 / 10 ans « Comme un poisson dans l'eau » (découverte du monde aquatique à 1 850 m d'altitude) à Courchevel,
- Séjour 7 / 17 ans « Yamakasi » (découvert de cet art du déplacement, encadré par les fondateurs de la discipline) à Courchevel,
- Séjour 11 / 14 ans « Moutain Spirit » (respirer, grimper et se baigner en montagne) à Courchevel,
- Séjour 12 / 14 ans « Cap à l'eau » (descente en rafting, canyoning...) à Arêches-Beaufort,
- Séjour 10 / 17 ans « Hip-Hop » (perfectionnement ou initiation à la danse hip-hop) à Courchevel.

Les enfants bénéficiant du dispositif ont été repérés grâce à un travail partenarial avec les acteurs du territoire (assistantes sociales, projet de réussite éducative, associations des quartiers politique de la ville). Un travail a également été mis en place auprès des familles pour accompagner le départ des enfants.

Afin que les ressources financières des familles ne soient pas un frein au départ et grâce à l'appui financier des partenaires, chaque séjour est gratuit pour les familles.

Le coût total de ces colos apprenantes s'élève à 16 875 € (coût du séjour + frais de transport). Dans le cadre du programme « vacances apprenantes 2024 », l'Etat apporte à la commune d'Aix-les-Bains une aide financière totale de 10 000 € (aide de l'Etat en 2023 : 15 000 € pour 27 enfants).

Dans la poursuite du soutien apporté par Grand Lac depuis 2020, afin de permettre aux enfants vivant dans les quartiers politique de la ville (Marlioz, Sierroz – Franklin Roosevelt, Liberté) de bénéficier du dispositif « colos apprenantes », il est proposé que Grand Lac participe financièrement à ce dispositif, à part égale avec la commune, permettant ainsi à plus d'enfants de bénéficier des colos apprenantes.

Est ainsi proposée une participation de Grand Lac à hauteur de 3 438 €, versée à la commune (1 618 € versé en 2023 pour 27 bénéficiaires).

Les crédits correspondants à cette participation financière sont inscrits au budget principal 2024, service 115.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac au dispositif « colos apprenantes 2024 » mis en place par la Ville d'Aix-les-Bains,
- APPROUVE le versement de la participation précitée et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 18 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 53
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 40 : Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2024 organisées par la commune d'Aix-les-Bains

Date de transmission de l'acte : 20/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/06/2024

Numéro de l'acte : d5055 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240618-d5055-DE

Date de décision : 18/06/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations